

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Godmanchester, tenue le 2 mai 2022 à 20h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhème, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice-générale et greffière-trésorière, Madame Elaine Duhème est également présente.

2022-05-02-095

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

QUE l'assemblée ordinaire publique soit ouverte à 20h. Les membres du conseil assistent en salle en respectant les mesures sanitaires.

ADOPTÉE

2022-05-02-096

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; (d.j.) ®
3. Approbation p.v. du 7 mars; (d.j.) ®
4. Approbation p.v. du 26 avril; (d.j.) ®
5. **Parole à l'assemblée;**
6. Approbation des factures; (d.j.) ®
7. Dépôt du rapport des membres du conseil ayant suivi la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale; (d.j.) ®
8. Demande d'appui CPTAQ – M. Michel Duhème; (d.j.) ®
9. Adoption du règlement no 500-2022 pour la tarification pour les non-résidents nécessitant l'intervention du service de sécurité incendie; ®
10. Avis du changement intervenu dans la numérotation à la suite du dépôt et de la présentation du projet de règlement du code d'Éthique le mois dernier – numérotation donné 501-2022 et sera 427-2022;
11. Adoption du règlement 427-2022 révisant le code d'éthique et déontologie des employés municipaux; (d.j.) ®
12. PRACIM (Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales) – Demande de subvention; ®
13. PRIMA – subvention pour besoin municipal en lien avec les municipalités amie des Aînés (MADA);
14. Installation des lumières de rues approbation des frais d'Hydro-Québec; ®
15. Demande d'aide financière Les amis de la Réserve nationale de faune du Lac St-François; (d.j.) ®
16. Demande d'aide financière Scout Canada; (d.j.) ®
17. Demande d'aide financière Festival Équestre de Godmanchester; (d.j.) ®
18. Offrez du Porc à vos citoyens! (d.j.) ®
19. UPA – remerciement aux partenaires pour la généreuse contribution;
20. Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest – remplacement d'urgence génératrice, tour de communication Franklin au coût de 1,120.20\$; ®
21. TECQ – approbation programmation no 2 – ajout du boni de 220 658\$;
22. Ministère des Transports du Québec – réponse concernant la visibilité de la Courbe à Sparrow; (d.j.)
23. Formation d'un comité de projet pour la caserne; (d.j.) ®
24. Comité compost – compte rendu;
25. Varia...
 - a) Demande de lettre retraite directrice générale;
 - b) Annonce du poste de directrice générale;
26. Période de questions;
27. Fermeture de l'assemblée. ®

ADOPTÉE

2022-05-02-097

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2022

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.
ADOPTÉE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AVRIL 2022 - reporté à la prochaine assemblée ordinaire de juin prochain

PAROLE A L'ASSEMBLÉE - aucun visiteur

2022-05-02-098

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

QUE les comptes à payer du chèque no 9260 à 9291 au montant de 334,315.36\$ et les salaires du 1^{er} au 23 avril au montant de 13,487.68\$ soient approuvés pour paiement.
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-05-02-099

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

DEPOT DU RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL AYANT SUIVI LA FORMATION SUR L'ETHIQUE ET LA DEONTOLOGIE EN MATIERE MUNICIPALE

Tel qu'édicte par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la greffière-trésorière dépose le rapport de participation des élus (es) ayant suivi une formation.

Voici la liste des membres du conseil ayant suivi la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale le 5 avril 2022 par le formateur Me Rino Soucy.

M. Pierre Poirier, Maire

Mme Marie Galipeau, conseillère siège 1

M. Michel Duhème, conseiller siège 2

Mme Alyssa Leblanc, conseillère siège 3

M. Jean-Maurice Daoust, conseiller siège 4

Mme Judith Fouquet, conseillère siège 5

Mme Sylvie Lemay, conseillère siège 6

Elaine Duhème
Directrice générale et greffière-trésorière
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-05-02-100

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ (Dossier 2022-04)

CONSIDÉRANT QUE Le demandeur Michel Duhème s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise le morcellement d'environ 40 hectares afin que le futur exploitant l'utilise à des fins d'exploitation d'une érablière;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des terrains actuels du demandeur est Michel Duhème est de 83 hectares par lots et que 40 hectares seront vendus;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire possède aussi le lot 3 228 676 et que celui-ci est actuellement adjacent au lot 3447128 et 3447129;

CONSIDÉRANT QUE les lots 3447128 et 3447129 sont en zone agro-forestière:

CONSIDÉRANT QUE la zone A-2-3-2 du règlement de zonage permet la continuité d'activités d'abord reliées à l'agriculture, tel que l'exploitation d'une érablière;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande n'a pas d'effet négatif ou d'impact majeur sur le territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que le Conseil municipal du Canton de Godmanchester recommande à la CPTAQ de faire droit à la demande d'autorisation du dossier 2022-04.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-05-02-101

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 500-2022 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES NON-RÉSIDENTS NÉCESSITANT L'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

QUE le règlement no 500-2022 concernant la tarification pour les non-résidents nécessitant l'intervention du service de sécurité incendie soit adopté.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

Avis de changement de numérotation – règlement code d'éthique des employés

La directrice générale informe les membres du conseil du changement intervenu dans la numérotation à la suite du dépôt et de la présentation du projet de règlement du code d'Éthique des employés le mois dernier – la numérotation donné 501-2022 et sera modifié pour le 427-2022.

2022-05-02-102

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 427-2022 REVISANT LE CODE D'ETHIQUE ET DEONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

QUE le règlement no 427-2022 révisant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux soit adopté.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-05-02-103

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

DEMARCHE POUR DEVENIR MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS

QUE le conseil municipal désire entreprendre les démarches pour que la municipalité soit reconnue « Municipalité amie des aînés ».

ADOPTÉE – Le maire n’ayant pas voté

2022-05-02-104

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

APPROBATION DES FRAIS D’INSTALLATION DE HYDRO-QUEBEC POUR 3 LUMIÈRES DE RUES SUR LE CHEMIN RIDGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire installer 6 luminaires sur le chemin Ridge entre la voie ferrée et le chemin de Planches;

CONSIDÉRANT QUE 3 luminaires sur 6 doivent être installés dans des poteaux ou il n’y a pas de portée (conducteur entre 2 poteaux);

CONSIDÉRANT QUE pour faire l’installation de ceux-ci Hydro doit remplacer du fil neutre par du fil triplex pour 4 portées;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour faire ces modifications sont de 1,570.00\$ plus taxes par portée et qu’il y a 4 portées à faire soit pour un total de 6,280.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU’il y a le tarif de base également à considérer au montant de 440\$ plus taxes par luminaire, soit 1,320.00\$ plus taxes pour les 3 luminaires;

CONSIDÉRANT QUE l’estimé pour 3 des luminaires est de 6,280\$ + 1,320\$, soit un total de 7,600\$ plus taxes;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de procéder à l’installation des 3 luminaires au coût estimé de 7,600\$ plus taxes et que cette dépense soit payée à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE – Le maire n’ayant pas voté

2022-05-02-105

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

AIDE FINANCIÈRE POUR LE FESTIVAL ÉQUESTRE DE GODMANCHESTER DU 5, 6 et 7 AOUT 2022 – AU 2460 4e RANG

CONSIDÉRANT QUE l’événement aura lieu chez Monsieur Michel Duhème, au 2460 4^e Rang dans Godmanchester, le 5, 6 et 7 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le paiement doit être fait au nom du Festival Équestre de Godmanchester, 2460 4e Rang, Godmanchester;

CONSIDÉRANT QUE suite au Festival il y a toujours un excès d’ordures à ramasser la semaine suivant l’activité;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de verser une aide financière de 1,500\$ pour l’activité du festival équestre qui aura lieu le 5, 6 et 7 août et de ramasser les vidanges occasionnées par le festival sans frais la semaine suivant l’activité.

ADOPTÉE – Le maire n’ayant pas voté

2022-05-02-106

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

**ASSOCIATION D'ENTRAIDE MUTUELLE DE FEU DU QUEBEC SUD-OUEST –
REPLACEMENT D'URGENCE DE LA GÉNÉRATRICE POUR LA TOUR DE COMMUNICATION
DE FRANKLIN – 1,120.20\$**

CONSIDÉRANT QUE suite à une panne majeure d'électricité et à la défaillance de la génératrice au site de Franklin, la mutuelle a dû fonctionner en mode d'urgence avec l'utilisation d'une génératrice externe;

CONSIDÉRANT QUE suite à la visite du technicien de la compagnie Wajax, le diagnostic est majeur et que cette génératrice qui a plus de 15 ans d'opération doit être remplacée;

CONSIDÉRANT QUE l'Association d'Entraide Mutuelle demande l'aide financière des municipalités pour faire l'acquisition d'une nouvelle génératrice;

CONSIDÉRANT QUE la somme demandée aux municipalités est de 9,743 plus taxes, soit 11,202.01\$;

CONSIDÉRANT QUE la somme partagée représente 1,120.20\$ par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de trois soumissions dirige la Mutuelle vers l'entreprise Lagacé Électrique pour l'achat de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la génératrice qui alimente la tour de Franklin sert aux services d'urgence de la région;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de défrayer la part de la municipalité au montant de 1.120.20\$ et de prendre les fonds pour payer cette facture à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-05-02-107

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

TECQ 2019-2023 - Programmation de travaux no 2 – 220,658\$

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-05-02-108

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

COMITÉ DE VOIRIE – RETRAIT DE M. JEAN-MAURICE DAoust ET NOMINATION DE MME SYLVIE LEMAY

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Maurice Daoust avise le conseil qu'il doit se retirer du comité de voirie dû à un manque de temps;

CONSIDÉRANT QUE Madame Sylvie Lemay aurait du temps pour ce comité;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que Monsieur Jean-Maurice Daoust se retire du comité de voirie et qu'il soit remplacé par Madame Sylvie Lemay sur ce comité.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-05-02-109

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Michel Duhème

RETRAITE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Vu que lors d'une rencontre avec le comité de ressources humaines, la directrice générale a fait allusion au début du mois d'août prochain;

Vu que le Conseil municipal ne peut se permettre de rester en plan et doit assurer une suite pour les semaines à venir;

Il est proposé et appuyé et résolu à la majorité des membres présents de requérir une date précise de la prise de la retraite de la directrice générale, et avec un écrit signé dans un délai de 15 jours à venir, à compter de la date de la présente séance.

CONTRE : Alyssa Leblanc, Jean-Maurice Daoust et Judith Fouquet

POUR : Marie Galipeau, Michel Duhème, Sylvie Lemay

Le maire Pierre Poirier tranche POUR

ADOPTÉE

2022-05-02-110

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

PREPARATION DE L’AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL/DIRECTRICE GÉNÉRALE

Qu'une offre d'emploi soit préparée pour afficher lorsque la date de départ de la directrice générale sera connue.

ADOPTÉE

2022-05-02-111

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Que l'assemblée soit levée à 8h50.
ADOPTÉE

Pierre Poirier, Maire

Elaine Duhème,
Directrice générale & Greffière-trésorière